

MESSAGE AUX INVESTISSEURS DES FONDS COTE 100

Philippe Le Blanc

Il me fait plaisir de vous faire parvenir votre relevé de compte pour le semestre terminé le 30 juin 2010.

Nos fonds ont terminé le semestre aux valeurs liquidatives suivantes :

Fonds de petites capitalisations

COTE 100 Premier	24,75 \$
COTE 100 US	15,19 \$ US
COTE 100 RÉA II	6,34 \$

Fonds de grandes capitalisations

COTE 100 Grandes sociétés canadiennes	12,49 \$
COTE 100 Grandes sociétés US	9,69 \$ US
COTE 100 Excel	9,72 \$
COTE 100 Revenu (après distributions)	10,37 \$

Malgré des marchés boursiers peu favorables, les fonds COTE 100 ont généralement enregistré une bonne performance au deuxième trimestre et depuis le début de 2010. Le fait marquant du trimestre et de l'année 2010 à ce jour semble être que les investisseurs et les économistes ne savent pas réellement où s'en va l'économie mondiale. Après une année 2009 où la crise financière a été jugulée et où l'économie s'est stabilisée, les signes d'une reprise vigoureuse sont encore très incertains. De fait, depuis le début de l'année, il semble que les investisseurs balancent entre l'impression qu'une reprise de dessine et l'impression que les conditions économiques se détériorent rapidement. C'est sûrement ce qui explique la grande volatilité des marchés boursiers qui balancent également entre ces deux opinions opposées d'une semaine à l'autre. De notre côté, nous croyons que la croissance économique mondiale des prochaines années sera nettement moins élevée que celle des années passées en raison des niveaux d'endettement ainsi que des déficits budgétaires gigantesques de la plupart des pays occidentaux qui ont soit commencé à couper leurs dépenses ou devront s'y mettre rapidement.

Même si nous demeurons optimistes face aux perspectives du marché boursier à long terme, nous sommes en même temps très prudents face aux perspectives de croissance économique à long terme. En effet, nous croyons que les marchés boursiers devraient enregistrer des rendements positifs au cours des prochaines années parce que l'évaluation générale des sociétés demeure raisonnable. De plus, les entreprises ont su démontrer leur capacité de s'adapter à des conditions économiques très difficiles pendant la crise de 2008-2009, ce qui nous porte à croire qu'elles demeureront rentables au cours des prochaines années. Par ailleurs, le marché boursier nous paraît présentement beaucoup plus attrayant que les alternatives telles que le marché monétaire et les obligations gouvernementales qui offrent des rendements historiquement très bas.

Ceci étant dit, nous croyons que les rendements que nous offrirons les marchés boursiers seront nettement moins élevés que ceux qu'ils ont procurés aux investisseurs historiquement. Nous croyons également que, dans un tel contexte, les investisseurs qui sauront bien sélectionner leurs titres seront susceptibles d'obtenir des rendements plus intéressants que ceux des indices boursiers au cours des prochaines années. En effet, dans un contexte de faible croissance économique mondiale, nous sommes d'avis que les sociétés qui jouissent de santés financières exceptionnelles et qui oeuvrent dans des secteurs dits « défensifs » ou qui ne dépendent pas d'une croissance économique pour poursuivre leur croissance pourraient enregistrer de meilleures performances en bourse au cours des prochaines années. Dans un tel contexte, nous sommes d'avis que les Fonds COTE 100 pourraient bien performer.

Notre stratégie pour les prochains trimestres demeure la même : favoriser les placements « défensifs » et demeurer intransigeants envers les titres en portefeuille qui deviennent selon nous sur-évalués, dont la performance financière nous déçoit ou dont la santé financière se détériore sensiblement.

En ce qui a trait au Fonds COTE 100 REA II, nous avons l'intention de continuer d'investir dans des sociétés éligibles aux nouvelles règles REA et qui sont donc des entreprises mieux établies et généralement plus solides financièrement que les sociétés de l'ancien régime ACCRO. Ce processus de migration du portefeuille des titres « ACCRO » vers les titres « REA » a donc débuté mais, compte tenu du faible nombre de nouvelles émissions REA offertes par le marché au cours des derniers trimestres, ce processus nécessitera encore un certain temps. Ceci étant dit, les nouvelles règles REA nous donnent un choix plus varié et plus attrayant que l'ancien régime ACCRO, ce qui devrait contribuer à améliorer la performance du Fonds COTE 100 REA II à moyen terme.

N'hésitez pas à consulter notre site Internet www.cote100.com pour tout renseignement.

Respectueusement vôtre,



Philippe Le Blanc,
Président.